

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

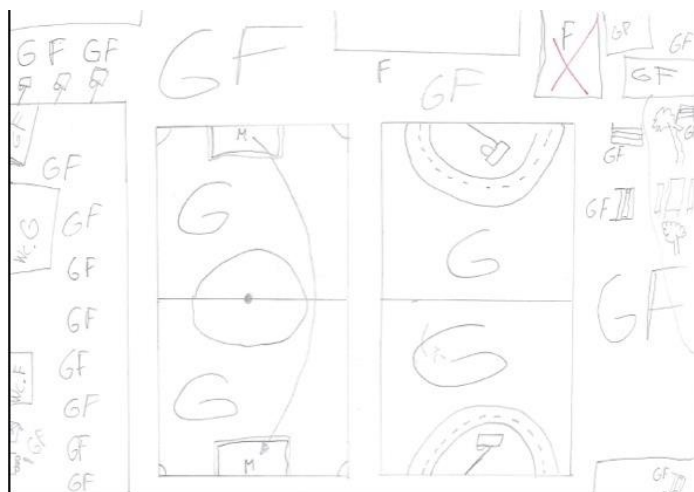
Pour un aménagement des préaux qui favorise l'égalité

Même si l'égalité est inscrite dans la Constitution fédérale depuis 1981, le quotidien des femmes est bien différent. Que ce soit par une différence de traitement salarial à compétences égales, l'inégalité en face des travaux domestiques, la place des femmes dans l'espace public ou le fonctionnement des institutions. Il faut enfin faire un grand pas en avant. La commune de Vernier peut et doit faire sa part.

Pour changer les inégalités, il faut donner dès l'enfance les mêmes chances et opportunités aux garçons et aux filles. Notre ville peut y contribuer en s'assurant que les filles et les garçons reçoivent le même encouragement à s'épanouir dans l'espace des préaux. Par ce biais, on leur donne à toutes et tous la possibilité de développer pendant les pauses de récréation leur agilité, leur force physique et la confiance à explorer l'espace.

A force des habitudes qui se sont installées pendant des générations, ceci n'est souvent pas le cas. Des observations de l'occupation réelle des préaux effectuées dans plusieurs villes ont montré que souvent les garçons occupent beaucoup plus de place pendant la récréation que les filles.

Voici l'exemple d'utilisation d'un préau à Bordeaux, dessiné par un élève :



La cour de récréation dessinée par un élève du collège Edouard Vaillant à Bordeaux (« G » pour garçons, « F » pour filles).¹

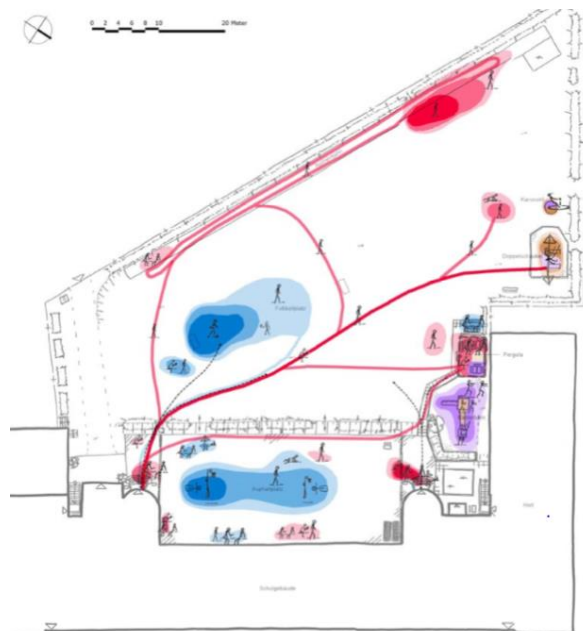
Cet aménagement inégalitaire est vécu par les filles comme une grande injustice, comme le montre la vidéo d'une des filles qui dessine le préau et dit avec un grand soupir : « c'est parce-qu'on est des filles qu'on n'a pas le droit (d'avoir un espace aussi grand) ». ²

¹ Édith Marujouls-Benoit. [Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes: pertinence d'un paradigme féministe](#). Géographie. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2014.

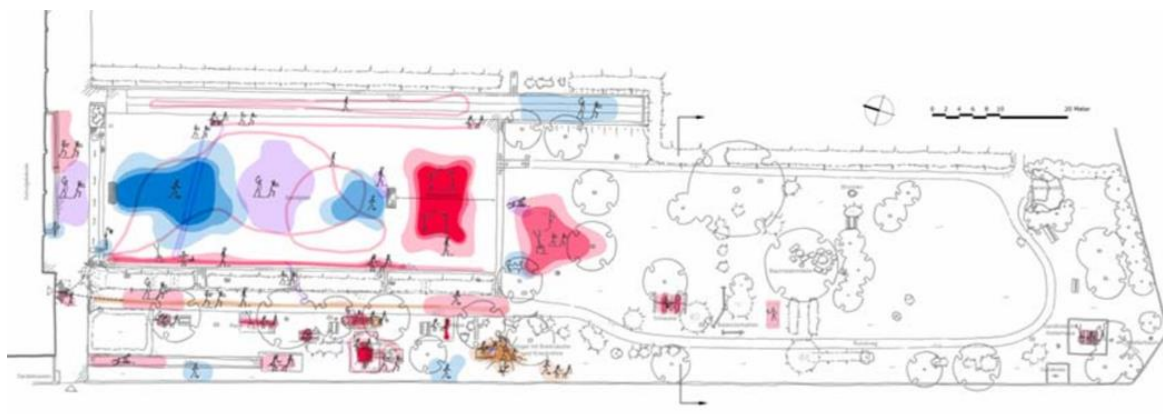
² Pour voir la vidéo, cliquer sur le lien en haut.

Une étude comparative effectuée à Vienne est arrivée à la conclusion que l'aménagement des préaux joue un rôle important pour favoriser l'égalité dans l'utilisation des préaux³. Voici deux exemples d'utilisation de fait observée dans cette étude :

Exemple 1 : Les garçons (bleu) prennent beaucoup plus de place que les filles (rouge), reléguées au bord. En violet, les espaces utilisés par des filles et des garçons. Il y a peu de mixité.



Exemple 2 : Dans cette cour de récréation, les filles prennent autant de place que les garçons et il y a aussi plus de mixité



Comment expliquer cette différence ? L'aménagement du préau joue un rôle important. Si les marquages au sol et aménagements confinent la place principale à une seule utilisation (souvent au jeu de foot et/ou le basket), et si ce jeu est dominé par les garçons, il reste peu de place pour les filles, qui ont à se contenter avec l'espace qu'on leur « laisse ». Par contre, si les espaces permettent une utilisation plus variée et invitent à beaucoup de jeux et sports différents, les filles vont pouvoir occuper plus de place.

Si l'architecte du préau n'est pas sensible à la question, il peut même de nos jours proposer un aménagement qui renforce ces stéréotypes. A l'école du Peyrouat à Bordeaux, l'architecte voulait installer des barres en bois autour du terrain de foot, pour que les filles puissent s'y asseoir et regarder les garçons jouer. Le corps enseignant s'est opposé à cette

³ Universität Wien : [Nutzung von Schulfreiräumen für Mädchen und Buben Konsequenzen für die Praxis](#)

proposition et un aménagement favorisant plus l'égalité a pu être réalisé (des bosses permettant toute sorte de jeux – et quand même un terrain de foot).⁴

La ville de Vernier a l'ambition de mener une politique d'égalité entre hommes et femmes. En conséquence, la commune devrait aussi prendre en compte activement la problématique du genre dans l'aménagement des préaux. Elle doit intégrer cette dimension importante dans tout nouvel aménagement et pour toute rénovation. Il s'agit de promouvoir - par l'aménagement - des activités non-genrées qui permettent à tous les enfants de développer leur occupation de l'espace en toute liberté et un rapport au corps plus égalitaire.

Sur la base de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

- o à sensibiliser les responsables d'aménagement des préaux au question d'égalité entre filles et garçons ;
- o à prendre en compte cette question de genre dans tout nouvel aménagement des préaux des écoles ;
- o à observer l'utilisation des préaux existants par rapport à l'égalité entre filles et garçons et si nécessaire, identifier les améliorations possibles et de planifier leur réalisation au fur et à mesure du renouvellement des aménagements;
- o à présenter au Conseil municipal un rapport sur les actions entreprises dans ce sens.

Esther Schaufelberger

Conseiller-ère municipal-e

Vernier, le 24 mai 2019

⁴ Voir article cité en haut.